

GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènemens se préparent; je suis en Vedette : tout ce sque je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du mardi 25 décembre 1792.

NOSVELLES STRENGERES.

nent, jourablée, emps atree pas ur de t des uvées ares,

icier, nofes, ur la ordre nu on

s les

rmer

leurs

t pas

dette

reçu

du

lem-

aires

pen-

écla-

hier

néral

roc,

a de

qui

t de

ıté;

fon

re 3:

On

De Londres, ce 16 décembre. Fox a proposé dans la chambre des communes, de reconnoître la République française, & de rétablir la correspondance de l'Angleterre avec la France. Son principe est que ce n'est pas reconnoître la forme d'un gouvernement que de traiter avec lui, qu'il n'approuve pas les tyrannies d'Alger & de Maroc, quoique l'Anglererre entretienne un conseil près de la première puissance, & un ambassadeur près de la seconde. Cette motion a été vivement combattue par lord Schersfield, qui s'est permis de dire que ce seroit une grande bassesse que de traiter avec l'abominable gouvernement français, qui n'est actuellement composé que de coupe-jarrets & d'afsassins, qui n'ont pas même le pouvoir de s'opposer aux scélérats de leur pays. Stanley donne le tableau des scènes d'horreurs du 10 août, dont il a été lui-même le témoin. Un membre foutient que c'est s'exposer à avoir la guerre avec la France: He, quel temps, a reprit Jenkinson, pouvons-nous choisir de plus savorable pour déclarer la guerre à la France, & ensin la faire disparoître du rang des puissances de l'Europe. Jamais nos finances n'ont été en meilleur état; celles des Français sont délabrées. Suivant un des derniers comptes

de Cambon, la dépense de trois mois est montée à 19 millions sterlings (400 millions de France.) Dans la dernière guerre, la France avoit pour altiés, l'Espagne & l'Autriche; nous n'en avions aucuns; & aujourd'hui, la Prusse, l'Autriche, l'Espagne, la Hollande, & même la Russie nous offrent leur appui. Nous avons eu jusqu'ici à redouter l'ambition des rois, redoutons celle des peuples, qui ne sait jamais s'arrêter.

Pour prouver que la convention nationale visoit à la République universelle, il cita l'invasion de la Savoie, sous prétexte qu'on avoit reçu des émigtés

à Turin; sa conduite outrageante avec la République de Genève; l'attaque de Francfort, parce qu'on y publioit une gazette dans les intérêrs des émigrés, & que quelques banquiers & marchands de cette ville leur avoient fourni de l'argent; ensin la fausseté de ses principes concernant les droits sur les rivières. « La mer, continue M. Jenkinson, est commune à tous, mais les rivières sont sujettes

à propriété. Les possesseurs des bords adjacens le sont aussi de la rivière.

L'envoi d'un ambassadeur en France seroit regardé comme un signe de crainte: n'avons-nous pas déclaré à l'envoyé de Naples que si la moindre

violence étoit faire à la famille royale, nous en livrerions les auteurs & les fauteurs à la justice. Et, dans ce moment que la hâche est peut-être levée sur la tête de Louis XVI, pouvons-nous, d'après la déclaration ci-dessus, envoyer à ses meuttriers, un ambassadeur, porteur de paroles d'amitié & de paix."

La motion de M. Fox fut ainsi alternativement soutenue & combattue. Enfin, elle a été rejettée

fans division.

De Turin, ce 15 decembre. Le roi de Sardaigne ne croit plus qu'il lui fuffise d'avoir recours à des exécutions atroces & à deséchafauds, pour repousser la liberté de ses états. Il a rendu un un décret qui enjoint à tous ses fidèles & bons SUJETS, de se sonce en milice, depuis l'âge de seize ans jusqu'à soixante; ils sont en outre tenus de se fournir d'armes & de se pourvoir de munitions. Amédée a ouvert en outre un emprunt de 140 millions, dans lequel on pourra verser mennoie, lingots, vaisselle, bijoux, &c. Il a affecté 4 millions de ses revenus au remboursement de l'emprunt; mais on n'a pas plus grande soi à ses hypothèques qu'aux reliques du saint-père. Les princes d'Aost-& de Monsterat commanderont chacun un corps d'armée.

FRANCE.

De Chambéry, ce 16 décembre. L'esprit désorganisateur s'est répandu dans les campagnes du Mont-Blanc. Des missionnaires de l'anarchie parcourent ce ci-devant duché, y pérorent les paysans & les entraînent dans des excès semblables à ceux qui eurent lieu en 1790; ils s'attroupent, s'arment, & vont chez les ex-seigneurs, exiger le remboursement des rentes & autres droits qu'ils ont payés depuis dix ans. Ii y a même eu un détachement de nos cavaliers du vingt-deuxième régiment, qui a été insulté par eux.

De Marseille, ce 18 décembre. Le dey d'Alger, enchanté de la conduite des Marseillois, vient de Ieur offrir très-fraterneliement tous les lacques de farine dont ils pourront avoir besoin. Cette offrande a éré acceptée avec reconnoissance, & en retour le général d'Anselme a dû recevoir du conseil exécutif l'ordre de renvoyer tous les forçats Algériens qui se sont trouvés sur les bancs de galères piémontaises, & qui y étoient maltraités par les subalternes de Victor Amédée. On espère que le dey renverra à Marseille ceux de nos frères qui auroient été pris sur des navires Napolitains, Vénitiens ou Maltois.

Paris. La presse reprend son essor; depuis le

a assassiné ceux des auteurs qui avoient annonce des opinions contraires à celles reçues; on a culbuté les imprimeries qui avoient donné le jour à ces productions; la poste a reçu des défenses de les exporter; les départemens ont été excités à ouvrir les malles des courriers, & à supprimer toutes les brochures & les journaux, hors ceux de nos amis & de nos frères; il y a des municipalités qui se sont arrogé le droit d'ordonner qu'on ne recevroit dans leurs villes, que tels ou tels journaux, ce qui étoit, comme on peut bien le croire, le vrai moyen de connoître la verité, puisqu'on n'adoptoit que ceux choisis sans contradiction. L'approche du jugement de Louis XVI rompt tous les obstacles; on brave les poignards; plusieurs combattans se jettent dans la lice, & le personnel de Louis XVI, c'est-à-dire ses vertus domestiques, font faire pour lui, plus d'efforts que lacalomnien en a fair pour le perdre. Une foule de brochures paroissent, à les entendre crier & colporter, on croiroit que Paris est redevenu royaliste; si ce n'est pas impunsance, il y a une très-grande générosité de la part des ennemis du dermer roi, à souffrir qu'on prenne si haurement sa défense. Nous ne ferons que citer les principales en indiquant leurs opinions, étant trop foibies par nousmemes, pour les combattre ou pour les foutenir.

Appelà la nation de tout ce qui s'est fait & pourra se faire dans le procès de Louis XVI, par la convention nationale incompétente & suspecte.

Nous ne nous permettons pas d'analyser cette brochures de 16 pages, parce qu'elle est d'une hardisse extraordinaire; il faut que l'auteur ait bien compté, d'une part, sur la liberté de la presse, & de l'auter, sur la patience des membres de la convention, auxquels il fait les plus vigoureuses interpellations.

Le Cri de l'honnête-Homme, ou mon opinion sur le procès de Louis XVI, par un citoyen de Paris,

brochure de 32 pages.

L'honnéte Homme traite de l'incompétence de la convention; il discute l'inviolabilité de Louis XVI; il raisonne avec beaucoup de méthode & de logique, Il cite un fait bien extraordinaire, c'est qu'il assure que dans les papiers trouvés dans l'atmoire excavée aux Tuileries, il se trouvoir un interrogatoire de Daigremont, qui n'a été interrogé que plusieurs jours après le ro août: de-là il conclut que nombre de papiers tirés de cette ararmoire, que l'on prétendoir avoir été pratiquée bien avant le 10 août, sont d'une sausseté manig

feste. Les bornes de notre feuille ne nous permettent pas d'analyser cette brochere. Nous avons distingué particulièrement une remontrance au peuple, auquel l'auteur dit, en parlant de Louis XVI:

"Il est quant à lui même économe & sévère; sa décente mation est celle des mœurs; tout scandale est banni de sa cour; un métier meme un métier pénible (celui de servirier) le rapproche de toi; & dans ses goûts simples; dans sa tranche & ronde bonhomie, dans sa joie naive, il te touche de toutes parts."

Ménoires justificatifs pour Louis XVI, à Paris chez Dufart, libraire, rue Saint-Honoré, hôrel d'Auvergne, près Saint-Roch. Brochure de 48 pa-

ges, dont on nous promet la suite.

monce

a cul-

les de

primer

eux de

nicipa-

qu'on

ou tels

pien le

, puif-

XVI

nards;

, & le

vertus

ts que

ule de

& col-

alifte;

grande

r roi

efenfe.

indi-

nous-

enir.

pourra

a con-

cette

e har-

t bien

le,&

con-

inter-

on fur

aris,

ce de

é de

e mé-

ordi-

ouvés

nvoir

té in-

de-là

te ar-

iquée

naul

Dans ce premier mémoire, l'auteur, qui ne se nomme point & qui se dit étranger, examine article par article l'acte d'accusation, & les réponses de Louis XVI. Il ajoute à chaque article, des observations lucides; & des dévelopemens du plus grand imérèr.

S. Séance des Jacobins, du 23 décembre. On a fair lecture d'une lettre de la fociété établie à Chamberry, qui annonce que dans la falle de fes féances, un poignard suspendu au dessus de la déclaration des droits de l'homme, menace de la mort tout individu qui tenteroit d'y porter atteinte en rétablissant la royauté.

Un membre a proposé que tout jacobin promît à l'instant de percer le sein de celui qui voudroit

parvenir à la royauté.

Tous les membres, électrifés par certe motion, fe font levés, & ont prêté, à l'unanimité, ce ferment républicain. On a demandé qu'il fût déclaré commun avec les tribunes. On a demandé en outre, qu'on jurât également de donner la mort à quiconque oferoit alpirer au pouvoir suprême, sous quelque dénomination que ce fût.

Deux amendemens ont été adoptés, & il a été arrêté, au surplus, que toutes les sociétés affiliees seroient invitées à preter le même serment.

Le citoyen Robert s'est plaint de la malveillance des intriguns, qui mettent sur la même ligne Marat & Robespierre; il a demandé qu'on établit une demarcation entre deux hommes, dont l'un est aussi sage que l'aurre est outré. Un membre de la société de Cherbourg a appuyé cette proposition. Bourdon a été plus soin; il vouloit qu'on rayât Marat du catalogue des membres.

On a observé que l'exclusion du ciroyen Marat

seroit aussi injuste qu'impolitique, & on a teclame l'ordre du jour. Cette proposition a été applaudie

& adoptée.

S. Commune. Un frère Mathieu, ci-devant pretre & capucin de son metier, depuis membre du trèscelèbre conseil-genéral du 10 août, & aujourd'hui juge de la fection des Piques, nous a annonce que sa femme venoit de lui donner une fille, à raquelle il desiroit que le conseil général donnât le nom de Cornelie, afin que, dans la suite, elle pût produire des Gracques. Cette proposition a un peu déridé les visages; &, en esset ceux qui savent quelques mots de notre histoire, n'ont pas vu que les Gracques eussent pour grand père un capucin. Quoiqu'il en foit, M. de Cubières, le profateur, qui s'est emparé du nom de feu Dorar, qui faisoit de si jolis vers, s'est déclaré le défenseur & le parrein de la future Cornelie. « Cornelie a t-il dit étoit fille de Ponspée, qui combattit César, le tyran de la liberté. Son nom est consacré par la révolution des siècles. Quel mal y a-t-il donc qu'un citoyen l'adopte pour patrone & pour modèle de sa fille... Je suis officier municipal. Eh bien! je me déclare parrain de cette enfant ; & au nom du peuple , qui m'enrend, & dont la présence est bien aussi respectable ici, que dans les alentours de la facristie, je la Baptise, & je la baptise du nom immortel de Cor-

Après ce baptême, administré suivant le rie constitutionnel à venir, l'assemblée a cru devoit passer à l'ordre du jour. On a ensuite lu le résultat du scrutin pour l'election du second substitut du procureur de la commune; & , M. Hebert, l'un des rédacteurs du journal du soir, & de l'un des pères Duchesne b...ment patriotiques, a réunilla majorité des sussages.

S. Dorat-Cubierres se fâche contre les journahstes qui ont tronqué son rapport sur Louis XVI. Heureusement nous avons échappé à son courroux, puisque le rapport que nous avons donné, rédigé

par lui-même, est le seul qu'il avoue.

S. L'arrivée prochaine des Bretons à Paris, annoncée à la commune, y a cause beaucoup de surprisé & de motions: Qui peut avoir suggéré aux départemens d'envoyer à Paris, une force armée? On accuse Rolland. Le père Duchesne se met en colète, & dit: « Nous avons détruit la royauté, & f...., nous laissons s'élever à sa place une autre tyrannie, plus odieuse encore. La tendre moitié du vertueux Rolland, mène aujourd'hui la

France à la lizière, comme les Pompadour & les Dubarry. Brissot est le grand écuyer de cette nouvelle reine; Louvet, son chambellan; Buzot, le grand chancelier; Fauchet, son aumonier; Barbaroux, son capitaine des gardes, que Marat appelle mouchards; Vergniaux, le grand maître de cérémonies; Guadet, son échanson; Lanthenas, l'introducteur. Telle est, f...., aujourd'hui la nouvelle cour, qui fait maintenant la pluie & le beau temps dans les départemens.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen Fermond.

Séance du lundi 24 décembre.

. Une lettre des commissaires de la convention, envoyés pour organiser le quatre-vingt-quatrième département, prouve que la liberté fait en Savoye, des progrès rapides : leur réception a été une fête; tous les ordres de l'état se sont confondus pour les accueillir à leur entrée à Chambery. Le senat donne l'exemple du patriotisme & du civisme.

Cette séance se fait remarquer par trois discours qui ont été prononcés sur les intérêts de l'état, & qui tendent à donner une très-grande idée de la convention dans l'esprit des peuples.

Bréard, le premier, a vu la splendeur de l'état dans la sûreté extérieure; il veut que le pouvoir exécutif soit autorifé à terminer la campagne le plutôt possible, qu'on fasse hyverner nos troupes, qu'on ne les fasse pas combattre & contre les ennemis & contre l'intempérie des faisons, pour qu'au printemps nous puissions opposer des troupes fraîches & reposées, aux nouvelles attaques des ennemis; que les cantonnemens se fassent à Nice, en Savoye, en Belgique, à Liège; que nos armées puissent se secourir. Pendant ce temps, les généraux concerteront leurs plans, on pourvoira aux approvisionnemens en tous genres, les frontières seront défendues, notre marine mise sur un pied respectable.

Jean Debri, en rendant justice à la nécessité de ces précautions, veut qu'on s'occupe de ramener la tranquillité publique, en donnant à la République une constitution indépendante de toutes les oscillations politiques. Il faut déconcerter les entreprises de ceux qui tendent à désord ganifer les pouvoirs. Il demande qu'on vienne an secours du peuple par l'adoption, une répartition des impôts en raison progressive du superflu; qu'on établisse des atteliers de travail, & que le ministre de l'intérieur donne le tableau successif de la figuation des départemens.

Barrere, à son tour, a demandé qu'on s'occupât fur-tout à réprimer les perturbateurs, & que le ministre fasse un rapport général de la situation intérieure de la République & de ses relations extérieures. Ces trois discours seront imprimés.

Thuriot a voulu donner aussi sa mesure, c'étoit de suspendre les journaux qui s'attachent a verser du ridicule sur les opérations de l'assemblée, & de leur interdire l'accès des tribunes. La majorité a senti qu'elle ne pouvoit rien perdre de sa dignité par la dépression des folliculaires, elle est passé à l'ordre du jour.

Quarante Colons chassés de la Guadeloupe, pour avoir refusé de prêter un sermet infâme, par lequel on vouloit les faire jurer d'exterminer les brigands nationaux, ont été admis aux honneurs de la féance.

Cambefort, gouverneur de Saint-Domingue; & d'Esparbès, commandant des forces de terre; traduits a la barre, ont été interrogés & conduits à l'Abbaye en état d'arrestation.

AVIS.

Nos concitoyens, dont l'abonnement à la Vedette, expire à la fin de l'année, & qui voudront le renouveller, sont très-instamment priés;

1°. De renonveller avant le premier janvier, parce que, comme nous les en avons souvent prévenus, on ne

eft impossible, lor qu'ils n'ont pas renouvellé à temps, de leur donner les feuilles qui peuvent leur manquer.

2°. De n'envoyer ancun billet ayant cours dans les départemens où à Paris, mais de faire passer leurs assignats dans des lettres chargées, oupar des mandats for la poste, ou des effers sur Paris.

für la poste , ou des essets sur Paris.

3°. D'affranchir les lettres & le port de l'argent.

N. B. Nous les engageons à ne pas risquer d'inferer d'assignats daus leurs lettres ; il y a des gens dont le tact est si fin qu'ils sentent un assignat au travers de la plus épaisse enveloppe, & qui tout uniment suppriment la lettre : une missive passe par tant de mains, qu'il est impossible de connoître le voleur.

On faustrite a faris au bureau de la Védette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro con la contra de la bonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour six mois, 7 livre, s. pour trois mois. Ca peut s'aconter pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.